

Préambule.

C'est avec un souci d'apaisement, surtout afin que soit clarifiée la situation de collègues encore en attente d'une mutation, que nous nous sommes présentés aux CAP du 15 janvier 2004.

Pour autant nous continuons à considérer comme peu respectueuse du rôle dévolu aux organismes paritaires l'attitude de la Direction Locale sur la dernière période. Les élus du personnel acceptent mal en effet qu'après avoir interrompu unilatéralement les CAP du 16 novembre 2003 le TPG ait pris dans la foulée des mesures d'exception, très rarement utilisées, consistant à bouger des personnels au nom de « l'intérêt du service », même si, nous le reconnaissons, certaines affectations, mais pas toutes, correspondaient aux desiderata des intéressés.

Et on nous demande de valider après coup cette démarche ? Sûrement pas !

Pour nous, ces facilités de procédure sont inquiétantes dans leur principe et elles pourraient se répéter au moment où s'accélèrent la restructuration du réseau avec pour corollaire le sort réservé aux collègues qui en sont les victimes.

La CGT ne laissera jamais une direction manœuvrer auprès des agents comme s'ils étaient de simples marchandises.

Les mouvements de personnels.

Dernier acte donc ce 15 janvier 2004 par la tenue de nouvelles CAP. La Direction Locale a bâti des mouvements de personnels en fonction de ses projections en implantation et désimplantation d'emplois dans les postes du département dont les conclusions ont été soumises au CTPL du 8 janvier 2004 (quitté par la parité syndicale qui a refusé de discuter d'un outil de répartition aux effets fortement pénalisants pour le fonctionnement des services : après 11 suppressions en 2003, 10 en 2004).

L'effet conjugué des restructurations et des 10 suppressions d'emplois imposées pour 2004 donne la situation suivante, concoctée par le TPG :

Aramits : -1C, Artix : transformation 1 C en B, Lescar -1C, Monein : -1C, Oloron : +1C, Orthez : -1C, Pau Ville : +1B, Pau Banlieue : -2B -2C, Pau Ets Hosp : -1B, Pau Municipale : -1B -1C, Pontacq : -1B, Salies : -1C, Paierie : +1B, ERR Pau : -1C, Bayonne Amendes : +2B +2C, Bayonne Municipale : +1B, Biarritz : +1B, Cambo : + 1C, Hendaye : transformation 1C en B, St Jean de Luz : -1C, Anglet : +2B +1, ERD Bayonne : -1C.

Les élus locaux de la CGT étaient donc présents, ils sont intervenus comme à l'accoutumé sur plusieurs cas, mais tant en B qu'en C ils ont refusé de prendre part à un vote qui incluait d'avaliser des mouvements pris hors CAP, position également adoptée par FO.

Le contexte

Nous n'avons cessé de le rappeler, il ne suffit pas pour une Direction de se glorifier à vouloir restructurer pour restructurer, à vouloir supprimer pour supprimer par volontarisme idéologique, encore faut-il en mesurer les conséquences concrètes.

Au-delà de la question de fond sur la casse de notre Service Public, qui nous amène à agir en permanence contre la nature des restructurations et les suppressions d'emplois, la CGT a toujours indiqué, dans l'unité syndicale, qu'un CTPL fixant la nouvelle carte des implantations des emplois s'imposait en préalable aux CAP locales de mutations qui devaient se réunir avant le 1^{er} janvier 2004.

A vouloir tenir ces dernières sans aucune lisibilité sur la localisation effective des emplois, pas étonnant que la Direction Locale ait elle-même conduit dans une impasse les mouvements de mutation prévus à l'origine lors des CAP du 16 novembre 2003.

De ces «arbitrages » découlent les mouvements de personnels ci-après, présentés en plusieurs étapes par la Direction Locale. Ils intègrent en outre les affectations de collègues suite à leur promotion.

CAP Locale des CONTROLEURS/CONTROLEURS PRINCIPAUX.

Les tableaux des différents mouvements

Suite à la suppression de la RF

Mme ROS	RF	BAYONNE	Enquêteur
Mme BUTHAU	RF	BAYONNE	fixe
Mme SAEZ	RF	BAYONNE	fixe
Mme AUBIN	RF	BAYONNE Municipale	fixe
Mme QUEMENEUR	RF	BAYONNE Municipale	fixe
M. MOUGNOS	RF	ANGLET	fixe

Suite à la spécialisation sur le BAB .

Mme MASSE	BIARRITZ	ANGLET	CTP
Mme EPINOUX	BAYONNE	ANGLET	fixe

Suite à la suppression de la CNP

Mme BOE	CNP BAYONNE	TG	Mission spéciale sur BAYONNE
Mme PEDEUTOUR-LAPLACE	CNP PAU	TG	
Mme HOUGET-RIVIERE	CNP PAU	TG	
M. DARMENDRAIL	CNP PAU	TG	

Mouvement prononcé dans l' « intérêt du service » intégrant la suppression des amendes à Pau Banlieue.

Mlle STIOPHANE	LARUNS	LESCAR	Concours Cont Principal
Mlle SOM	PAU banlieue	LARUNS	Suppression Amendes
Mme FONTAN	PAU ville	TG	
Mme TOULLEC	LESCAR	PAU ville	
Mme LABORDE	PAU ville	LESCAR	Concours spécial B
Mme BONNAIRE	ERD BAYONNE	BIARRITZ	Vacance A. MASSE
Mme GUITTARD	BAYONNE CH	ERD BAYONNE	Concours B – Vacance V.BONNAIRE
Mme ABEILLE	BIARRITZ	HENDAYE	Transformation de C en B-LA C en B
Mme DENIS	PAU CH	BAYONNE CH	CTP mi-temps thérapeutique
Mme MATHIEU	THEZE	ERD PAU	LA C en B –Zone Théze-Arzacq-Garlin
Départs			
M. CASENAVE	PONTACQ	Détachement Conseil Régional	B supprimé
M. DUBOURG	PAU Municipale	Détachement	B supprimé

Mouvement complémentaire au 01/02/2004

Melle SARRAUTE	ERD PAU	ARTIX	Transformation C en B
Mme LUSSAC	ST JEAN LUZ	BIARRITZ	Création
M. PALISSE	CTP BAYONNE	BAYONNE (fixe)	
Mme LABAT	ERD OLORON	ERD PAU	Rattachement ER Oloron à PAU
Melle SOULE	BEDOUS	CTP ST J PIED de PORT	Au 01/04/04
Mme DOYHENARD	CTP ERD zonée	CTP ERD BAYONNE	

Commentaire :

Ces documents nous ayant été remis en cours de réunion les élus de la CGT ont demandé une suspension de séance pour que la parité syndicale puisse les analyser.

Il s'agissait d'examiner surtout la teneur du mouvement complémentaire, au-delà des interventions déjà effectuées en novembre dernier en faveur d'une juste affectation réclamée pour des collègues (mmes ABEILLE et DENIS notamment) depuis intégrés au mouvement dit « d'intérêt du service ».

Comme nous aimons avoir les idées bien claires, nous avons interpellé le TPG s'agissant de la mutation de Mlle SOULE sur un CTP à St Jean Pied de Port /St Etienne de Baïgorry. La vacance semblait concerner la catégorie C et un agent de St Jean de Luz sur les rangs de mutation avait d'ailleurs été approché par la Direction Locale pour occuper cet emploi sur les 2 postes. L'explication vaut ce qu'elle vaut : un contrôleur de St Jean Pied de Port libère un demi-emploi, alors pourquoi ne pas y muter un B dont la demande est plus ancienne.

S'agissant du non-remplacement de la collègue à Bedous avec les risques d'instabilité que cela peut entraîner, le TPG après avoir rappelé que ce poste comptable n'était pas menacé nous a répondu qu'il y fera intervenir l'ERD en attendant des solutions qui devraient se préciser dans les prochains mois.

La CGT est également intervenue pour que soit clarifiée la situation sur la TG, où des collègues sur CTP demandent à être sédentarisés (idem en C). On aurait souhaité connaître la distinction des affectations opérées entre le besoin du renforcement des services (et lesquels ?) concernés par le transfert des tâches de la RF et le remplacement naturel des vacances constituées. Le TPG est resté évasif durant la CAP, s'en remettant au fait que les mutations n'ont pas à être étudiées dans le détail, la TG représentant globalement une unité de travail. Il indique cependant que la réorganisation des emplois au sein des services se fera ultérieurement.

Enfin les élus de la CGT ont soutenu, faute d'une solution à plus brève échéance, qu'un collègue d'Anglet ait sa mutation actée au 1^{er} septembre 2004 pour Mauléon.

CAP Locale des AR/ARP.

Les tableaux des différents mouvements

Suite à la suppression de la RF

Mme LOPEZ	RF	BAYONNE	fixe
Mme ARDOHAIN	RF	BAYONNE	fixe
Mme VILLENAVE	RF	BAYONNE	fixe
M. FONTAN	RF	BIARRITZ	fixe
M. LARROQUERE	RF	BAYONNE CH	fixe

Suite à la spécialisation sur le BAB

M. BONDROIT	CTP ANGLET	BAYONNE	CTP
Mme REDON	ANGLET	BIARRITZ	fixe
Mme DUCES	BAYONNE	ANGLET	fixe
Mme DIAZ	BIARRITZ	ANGLET	CTP

Mouvement prononcé dans l' « intérêt du service » intégrant la suppression des amendes à Pau Banlieue.

Mme MULLER	SALIES	BIARRITZ	Vacance
M. LANTENOIS	PAU banlieue	TG	Suppression Amendes
M. BAUP	PAU banlieue	TG	Suppression Amendes
Mme JOUVEL	PAU banlieue	HENDAYE	Vacance +Suppression Amendes
Mme CANDALOT	ARAMITS	OLORON	Fusion Oloron/Aramits
M. BILHOU	TG	PONTACQ	Vacance +Concours interne C

Mouvement au 01/02/04

M. GETTEN	ERR PAU	CAMBO	Création Cambo- suppression ERR Pau
Mme AUCHOBERRY	CTP St Jean P Port	Fixe St Jean P Port	
Mme . BOUCHET	CTP Anglet	Fixe Anglet	
Mme . CASTERAN	CTP Pau Ville	Fixe PAU Ville	Obtenu en cours de CAP

Commentaire :

Dans cette CAP où les affectations des personnels sont également présentées en fonction des différents événements (suppression de la RF, spécialisation sur le BAB, intérêt de service) nous n'ignorons pas que certains déplacements, comme en B, ont été consentis sans réelle volonté des agents concernés. D'autres collègues ont toutefois pu obtenir une mutation attendue.

Le mouvement complémentaire permet de régulariser la situation d'agents sur CTP. En cours de CAP la sédentarisation de Mme CASTERAN sur Pau Ville a été admise par la Direction. Nous estimons que d'autres cas similaires restent à régulariser notamment à la TG (cf compte rendu CAP des B ci dessus).

On peut enfin se satisfaire qu'une possibilité de mutation ait été offerte à M GETTEN pour lequel nous intervenions depuis plusieurs mois à l'instar d'autres collègues faisant un trajet quotidien entre Bayonne et Pau.

Vos élus C.G.T. du département aux CAP locales :

CONTROLEURS/CONTROLEURS PRINCIPAUX :

Josiane POZO CORNU TG (CMIB) – 05/59/82/24/56;

Christian MANCHO TG (EEF) – 05/59/82/24/58;

Danielle ROSIER Très. d'ANGLET – 05/59/63/85/57;

Aline LABAT ERD. d'OLORON – 05/59/34/60/17.

AR/ARP :

Renée MURAIL Très. de PAU Ets Hosp.-05/59/84/35/80 ;

Danielle OLIVER TG (Mutuelle) – 05/59/82/24/29 ;

Daniel TORRICINI Très. de BAYONNE Municipale – 05/59/55/69/26 ;

Jean Marc MIGUELGORRY Très. de BIARRITZ - 05/59/24/21/66.

LE 11 MARS ELECTIONS AUX CAP.

**TRANSPARENCE DE L'INFORMATION, ACTION DETERMINEE POUR LA
DEFENSE DES DROITS DES AGENTS...**

POUR CONTINUER ENSEMBLE,

RENOUVELLEZ VOTRE CONFIANCE AUX CANDIDATS DE LA CGT.